

QUELQUES MESURES INNOVANTES DU PLAN D'ACTION NATIONAL FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE

MAI 2019

Actions en Santé Humaine



ILS SONT
PRÉCIEUX,
UTILISONS-LES
MIEUX



J'AGIS POUR MA SANTÉ

QUELQUES MESURES INNOVANTES DU PLAN D'ACTION NATIONAL FRANCAIS DE LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE

Une feuille de route interministérielle "Une seule santé" pour la maîtrise de l'antibiorésistance



Le premier comité interministériel pour la santé a été spécifiquement consacré à l'antibiorésistance. Le gouvernement a adopté en novembre 2016 la feuille de route interministérielle de maîtrise de l'antibiorésistance, qui s'inscrit dans une démarche « Une seule santé ». Cette feuille de route est organisée autour de 5 axes : (I) Sensibilisation des publics et des professionnels de santé, (II) Formation et bon usage, (III) Recherche et innovation, (IV) Surveillance et indicateurs, (V) Gouvernance interministérielle et action internationale.

Site web : antibiotiques.gouv.fr

Lien : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_antibioresistance_nov_2016.pdf



Trois plans sectoriels en santé humaine, animale et environnementale

La feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance est mise en œuvre dans chaque secteur selon trois plans d'action différents :

- Dans le secteur de la santé humaine avec le « programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins » (PROPIAS), qui a intégré l'axe 2 de la feuille de route (Bon usage des antibiotiques) en 2017 ;
- Dans le secteur de la médecine vétérinaire avec le plan « Ecoantibio 2 » 2017-2021 ;
- Dans le secteur de l'environnement avec le « plan national santé environnement » 2015-2019 (PNSE3).

Liens : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/propiasjuin2015.pdf>

<https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecoantibio-2-2017-2021>

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse3_v_finale.pdf

La France participe activement à l'action conjointe de l'UE sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins

La France coordonne l'action conjointe 2017-2020 de l'UE sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins (EU-JAMRAI), co-financée par la Commission Européenne, lancée à Paris en septembre 2017. Le projet est coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), avec le soutien du Ministère des solidarités et de la santé. Le Ministère est également responsable du groupe de travail 4 « Intégration dans les politiques nationales et durabilité », et l'Inserm coordonne avec la Norvège l'axe sur la recherche et l'innovation.

Site web : www.eu-jamrai.eu



Sommaire

- Une feuille de route interministérielle "Une seule santé" pour la maîtrise de l'antibiorésistance	02
- 1er objectif stratégique : Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension	03
- 2e objectif stratégique : Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche	03
- 3e objectif stratégique : Réduire l'incidence des infections	04
- 4e objectif stratégique : Optimiser l'utilisation des antibiotiques	04
- 5e objectif stratégique : Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions)	06

1^{er} objectif stratégique : Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension



e-Bug, une ressource éducative gratuite promue dans tous les établissements scolaires pour les enfants et adolescents

Ludique et accessible à tous les étudiants, elle fournit des informations sur les micro-organismes, la transmission, la prévention et le traitement des infections, selon une approche « Une seule santé ».

Site web : <http://www.e-bug.eu/>

Mission nationale coordonnée par Santé publique France

La France dispose, dans chaque région, de centres chargés de mettre en œuvre le programme régional de prévention et de contrôle des infections, en particulier pour les infections associées aux soins (CPIas). Deux centres sont chargés de fournir, au niveau national, un soutien, des ressources et des outils dans le domaine de l'évaluation et de la promotion des bonnes pratiques en matière d'antibiorésistance et de prévention des infections associées aux soins.

Site web : <https://www.preventioninfection.fr>

Sensibilisation au concept «Une seule santé, une seule planète»

La France a développé une page d'information complète sur le site Web du Ministère de la Santé, destinée au grand public et aux professionnels. La France a également lancé une nouvelle identité visuelle interministérielle en intégrant le concept « Une seule santé, une seule planète » : « Les antibiotiques, ils sont précieux, utilisons-les mieux ».

Site web : antibiotiques.gouv.fr

Lien : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/les-antibiotiques-des-medicaments-essentiels-a-preserver/des-antibiotiques-a-l-antibioresistance/article/l-antibioresistance-concerne-les-hommes-mais-aussi-les-animaux-et-l>



LE GRAND PLAN
D'INVESTISSEMENT

Programme et financement de la recherche sur l'antibiorésistance

Le financement de la recherche sur l'antibiorésistance, selon une approche « Une seule santé », est renforcé, structuré par un plan stratégique élaboré au niveau international par l'intermédiaire du JPI-AMR et d'un plan franco-allemand, et au niveau national via le programme prioritaire de recherche coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).

Lien : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp_antibioresistance_programme_prioritaire_.pdf

3^e objectif stratégique : Réduire l'incidence des infections

Centres régionaux de prévention et de contrôle des infections

Au niveau national, un programme de prévention et de contrôle des infections en établissements de santé, en ville et en EHPAD a été mis au point. Au niveau régional, il est mis en œuvre par les agences régionales de santé, et déployé par les Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas).

Site web : <https://www.preventioninfection.fr>

Des équipes de prévention et de contrôle des infections dans presque tous les établissements de santé

Presque tous les établissements de santé français disposent d'une équipe chargée de mettre en œuvre le programme de prévention et de contrôle des infections (équipes opérationnelles d'hygiène), dispositif faisant partie de la certification des hôpitaux.



2^e objectif stratégique : Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche



Santé publique France pilote les missions nationales de surveillance

La France dispose, dans chaque région, de centres chargés de mettre en œuvre le programme régional de prévention et de contrôle des infections, en particulier pour les infections associées aux soins (CPIas). Six centres sont chargés de fournir, au niveau national, des données de surveillance sur les infections associées aux soins, la consommation d'antibiotiques et la résistance aux antibiotiques en établissements de santé, en ville et en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Site web : <https://www.santepubliquefrance.fr/>

4^e objectif stratégique : Optimiser l'utilisation des antibiotiques

Des centres régionaux de conseil et d'appui en antibiothérapie dans certaines régions et des référents en antibiothérapie dans la plupart des établissements de santé

Un certain nombre de régions ont mis en place des centres régionaux de conseil et d'appui en antibiothérapie chargés de mettre en œuvre un programme de bon usage des antibiotiques en établissements de santé, en ville et en EHPAD. Presque tous les établissements de santé ont un référent en antibiothérapie. Ce dispositif fait partie de la certification des hôpitaux.

Les nombreuses actions que l'Assurance Maladie mène en ville

L'Assurance Maladie mène depuis plusieurs années des actions promouvant le bon usage des antibiotiques en ville, en particulier :

Le système de « Paiement à la Performance » connu en France sous le nom de « Rémunération sur objectifs de santé publique » (ROSP), mis en place en 2011, consistant à accorder une rémunération supplémentaire aux médecins généralistes et pédiatres qui modifient leur pratique en fonction de certains critères, afin d'atteindre des objectifs précis. La prescription d'antibiotiques fait partie de ces critères, et la ROSP a conduit à une réduction discrète des prescriptions.

Les médecins généralistes reçoivent également des visites régulières des délégués de l'Assurance Maladie, afin de promouvoir les bonnes pratiques et informer sur les ressources et les recommandations existantes. L'Assurance Maladie partage également avec les médecins leur profil personnel de prescription d'antibiotiques, avec comparaison aux données locales.

L'Assurance Maladie met également à disposition, gratuitement, des « Tests Rapides d'Orientation Diagnostique » (TROD) pour les angines, pour les médecins généralistes, les pédiatres et les ORL. Il est prévu en 2020 de faciliter l'accès aux TROD pour les angines, notamment dans les pharmacies d'officine.

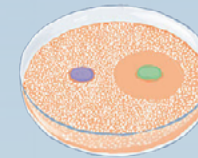
Publication en 2013 et 2015 d'une liste d'antibiotiques critiques par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé



L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a élaboré une liste publique d'antibiotiques « critiques » en 2013 et 2015. Cette liste répertorie les antibiotiques présentant un risque plus élevé de résistance bactérienne ainsi que les antibiotiques de dernier recours, et permet d'orienter les interventions promouvant le bon usage des antibiotiques (par exemple, comment la prescription ou la dispensation de ces antibiotiques critiques devrait être contrôlée par des mesures spécifiques). L'OMS utilise maintenant ce concept dans sa liste des médicaments essentiels, où les catégories « Access », « Watch » et « Reserve » ont été introduites en 2017.

Lien : <https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Points-d-information-Points-d-information/Les-antibiotiques-consideres-comme-critiques-premieres-reflexions-sur-leur-caracterisation-Point-d-information>

Antibiogrammes ciblés recommandés depuis 2016



Les antibiogrammes ciblés ont pour objectif de ne lister sur le compte-rendu qu'une partie des antibiotiques testés, plus particulièrement ceux indiqués en première intention dans les recommandations.

Lien : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/antibiogrammes_cibles_ps-2.pdf

5^e objectif stratégique: Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions)



Discussion avec le secteur privé afin d'encourager l'innovation et le maintien sur le marché des antibiotiques existants

Ces discussions avec les industriels de toute taille, visent à :

- Garantir l'accès sur le marché européen aux anciens antibiotiques essentiels ;
- Mettre au point de nouveaux produits (antibiotiques, alternatives aux antibiotiques, vaccins et diagnostics) répondant aux besoins de santé publique et contribuant au contrôle de l'antibiorésistance ;
- Faciliter la mise et le maintien sur le marché de nouveaux produits, tout en promouvant une utilisation responsable et durable.

Des travaux sont en cours avec les parties prenantes des secteurs public et privé pour élaborer une telle stratégie dans un délai de deux ans et définir les mécanismes à utiliser.

Lien : <https://www.economie.gouv.fr/signature-contrat-strategique-filiere-industries-et-technologies-sante>



Implication de l'ANSM dans la gestion des ruptures de stock d'antibiotiques, via des interactions avec les différentes parties prenantes :

- Compagnies pharmaceutiques (pour élaborer des plans d'action pour la préservation des antibiotiques) ;
- Sociétés savantes (pour identifier des alternatives adéquates) ;
- Représentants des patients (pour guider la stratégie).

Pour plus d'information :
antibiotiques.gouv.fr

